

2014/6293 - FONDATION CLAUDE MARTIN - PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par son legs, le Major Martin a chargé la Ville de Lyon de la création d'une institution pour le bien public, aujourd'hui l'Ecole des Arts et Métiers, dite « La Martinière ».

De ce fait, il appartient au Conseil municipal d'examiner les documents budgétaires de la Fondation et d'émettre un avis avant leur transmission à M. le Préfet, représentant de l'Etat dans le Département.

Le compte administratif 2012 a été approuvé par délibération n° 2013/5523 du 1^{er} juillet 2013. Le budget supplémentaire 2013, accompagné de son rapport et de sa délibération, approuvé par la Commission Administrative de la Fondation Martin doit désormais être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Budget supplémentaire 2013 :

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	219 279,88 €	0 €
	+	+
Reste à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 € (si déficit)	219 279,88 € (si excédent)
	=	=
Total de la section de fonctionnement	219 279,88 €	219 279,88 €
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris 1068)	171 797,88 €	289 821,63 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	34 685,52 €	0,00 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté (001)	83 338,23 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
Total de la section d'investissement	289 821,63 €	289 821,63 €
Total du budget	509 101,51 €	509 101,51 €

Vu la délibération n° 2013/5523 du 1^{er} juillet 2013 ;

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2013 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction comptable M14 ;

Oùï l'avis de sa Commission Finances, Administration générale, Marchés publics ;

DELIBERE

Le budget supplémentaire pour l'année 2013 de la Fondation Claude Martin est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM